

**DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET DE MUSICOLOGIE**

**PLAN D'ÉTUDES D'HISTOIRE DE L'ART**

**MAÎTRISE EN HISTOIRE DE L'ART AVEC SPÉCIALISATION EN  
HISTOIRE ET THÉORIE DE L'ART ET DE L'ARCHITECTURE**

**MASTER OF ARTS WITH SPECIALIZATION (MA)**

*Entrée en vigueur : Septembre 2014*

## **Avant-propos**

L'histoire de l'art étudie les témoignages visuels de la créativité humaine de tous les temps et en tous les lieux. Pour des raisons d'accès aux sources et de compétences, l'unité d'histoire de l'art de la Faculté des lettres se concentre principalement sur l'art occidental de la fin de l'Antiquité à nos jours. L'étude concerne à la fois la production des objets, leur conservation et leurs usages, ainsi que leur interprétation et les idées qui leur ont été et leur sont associées. Notre programme accorde une attention particulière à l'existence matérielle des œuvres d'art et à leurs rapports au contexte, tant social que spatial. Nous encourageons par conséquent l'examen direct des originaux, en tirant parti du riche patrimoine conservé dans la région genevoise et de collaborations établies avec ses institutions.

Pour la Maîtrise universitaire à 120 crédits, les étudiant-e-s complètent leur cursus de la maîtrise universitaire à 90 crédits par deux modules et demi. Le premier est axé sur les problématiques sociales de l'art en lien avec des disciplines telles que la sociologie et le droit de l'art. Le second s'attache aux questions plus théoriques et inclut en particulier un forum d'exposés et de discussions permettant de se familiariser avec l'actualité de la recherche et les débats qui l'animent.

La Maîtrise forme des historien-ne-s de l'art prêts à devenir les acteurs d'un monde professionnel exigeant et en constante transformation. Celui-ci comprend la recherche, l'enseignement aux niveaux secondaire et universitaire, l'inventaire et la conservation du patrimoine, les musées et centres d'art, l'organisation d'expositions, le marché de l'art, l'édition et la médiation culturelle.

**MAÎTRISE UNIVERSITAIRE AVEC SPÉCIALISATION EN HISTOIRE ET  
THÉORIE DE L'ART ET DE L'ARCHITECTURE**

**MASTER OF ARTS WITH SPECIALIZATION (MA)**

**Condition d'admission :**

Pour l'admission à la Maîtrise, il faut justifier d'un BA comportant un minimum de 60 crédits ECTS dans cette discipline ou de connaissances jugées équivalentes.

**Méthodologie de la recherche et rédaction du mémoire (MA1 et MA2)**

<b>Module MA1</b>	<b>Historiographie et méthodologie</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	2h/ Année de SE, Histoire et enjeux méthodologiques de la discipline.	
Attestation	/	
Evaluation	Contrôles continus selon les modalités définies en début d'enseignement.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	

<b>Module MA2</b>	<b>Champ de spécialisation</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	2 x 2h/ Semestre de CR ou de SE, portant sur le champ de spécialisation de l'étudiant-e (période médiévale, période moderne, période contemporaine, art asiatique, architecture).	
Attestation	Une attestation sera exigée par l'enseignant-e responsable dans l'un des enseignements suivis, selon les modalités définies au début du semestre.	
Evaluation	Examen écrit de 6h, dans l'enseignement qui n'aura pas fait l'objet d'une attestation.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	MA2 et le mémoire portent sur le même champ.	



<b>Module MA3</b>	<b>Techniques et processus artistiques</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	2 x 2h/ Semestre de CR ou de SE.	
Attestation	Une attestation sera exigée par l'enseignant-e responsable dans l'un des enseignements suivis, selon les modalités définies au début du semestre.	
Evaluation	Examen oral d'environ 30 minutes, dans l'enseignement qui n'aura pas fait l'objet d'une attestation.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	

<b>Mémoire</b>	<b>30 crédits</b>
Description	Le mémoire est un travail noté d'environ 60 pages (120'000 signes) sans d'éventuelles annexes, préparé sous la direction d'un-e enseignant-e de l'unité (tutorat).
Pré-requis	
Enseignement(s)	Les mémorant-e-s participeront régulièrement aux séminaires de recherche et colloques organisés par l'unité.
Evaluation	Il fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes.

**Modules à options**

**Modules à option :**

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option (MA4 et MA5) est libre. Toutefois, l'étudiant-e qui souhaite approfondir ses connaissances dans sa discipline de mémoire peut en principe choisir jusqu'à deux enseignements dans les combinaisons proposées ci-dessous, et composer ainsi un MA « monodisciplinaire ».

<b>Module MA4</b>	<b>L'œuvre d'art in situ</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	2 x 2h/ Semestre de CR ou de SE.	
Attestation	/	
Evaluation	Contrôles continus selon les modalités définies en début d'enseignement.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	

<b>Module MA5</b>	<b>Module d'approfondissement de la discipline</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	2 x 2h/ Semestre de CR ou de SE portant sur l'un des champs offerts par l'unité d'histoire de l'art (période médiévale, période moderne, période contemporaine, art asiatique, architecture) et actualité de la recherche.	
Attestation	/	
Evaluation	Contrôles continus selon les modalités définies en début d'enseignement.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	

**Modules de spécialisation**

<b>Module MA6</b>	<b>Art et Société</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	2 x 2h/ Semestre de CR ou de SE.	
Attestation	/	
Evaluation	Contrôles continus selon les modalités définies en début d'enseignement.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	

<b>Module MA7</b>	<b>Théories de l'art</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	2 x 2h/ Semestre de CR ou de SE.	
Attestation	/	
Evaluation	Contrôles continus selon les modalités définies en début d'enseignement.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)		

<b>Demi-Module MA8</b>	<b>Actualité de la recherche</b>	<b>6 crédits</b>
Description	Ce module vient compléter le module MA 7.	
Pré-requis		
Enseignement(s)	1 x 2h / Semestre de SE	
Attestation		
Evaluation	Contrôles continus selon les modalités définies en début d'enseignement.	
Condition(s)		
Remarque(s)	/	

## **MODULES OFFERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES**

Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent aux modules offerts.

<b>Module MA1</b>	<b>Historiographie et méthodologie</b>	<b>12 crédits</b>
<b>Module MA2</b>	<b>Champ de spécialisation</b>	<b>12 crédits</b>
<b>Module MA3</b>	<b>Techniques et processus artistiques</b>	<b>12 crédits</b>
<b>Module MA4</b>	<b>L'œuvre d'art in situ</b>	<b>12 crédits</b>